

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 900-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Délégations de pouvoir du conseil vers le Président

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6, 5211-9 et L. 5211-10 ;
Considérant la possibilité pour l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale, de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception des 7 points visés à l'article L. 5211-10 du code précité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉLÈGUE à Monsieur Julien VALENTIN, Président de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, le pouvoir de :

- 1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° Décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 3° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 5° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 7° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite d'un montant de 200 € ;
- 9° Autoriser au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 10° Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subvention ;
- 11° Ester en justice.

DÉCIDE que conformément à l'article L.5211-9, ces délégations pourront faire l'objet de subdélégations aux vice-présidents ;

PREND ACTE que les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.



Extrait certifié conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN

ACTE REÇU LE
24 JUIL. 2020
PREFECTURE DE LA MARNE